

Demande n° : \_\_\_\_\_ Quartier n° : \_\_\_\_\_ Responsable : \_\_\_\_\_  
Date de réception (jj-mm-aaaa) : \_\_\_\_\_ Droits perçus :   
Personnel du Centre du service à la clientèle : \_\_\_\_\_



# Autorisation de démolition réglementée

## Formulaire de demande

### Avis public

Tous les renseignements ou documents qui doivent être fournis à l'appui de votre demande seront mis à la disposition du public, conformément à l'article 1.0.1 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, chap. P. 13.

### Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique, par la poste au 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa, K1P 1J1, ou par téléphone au 613 580 2424, poste 24075.

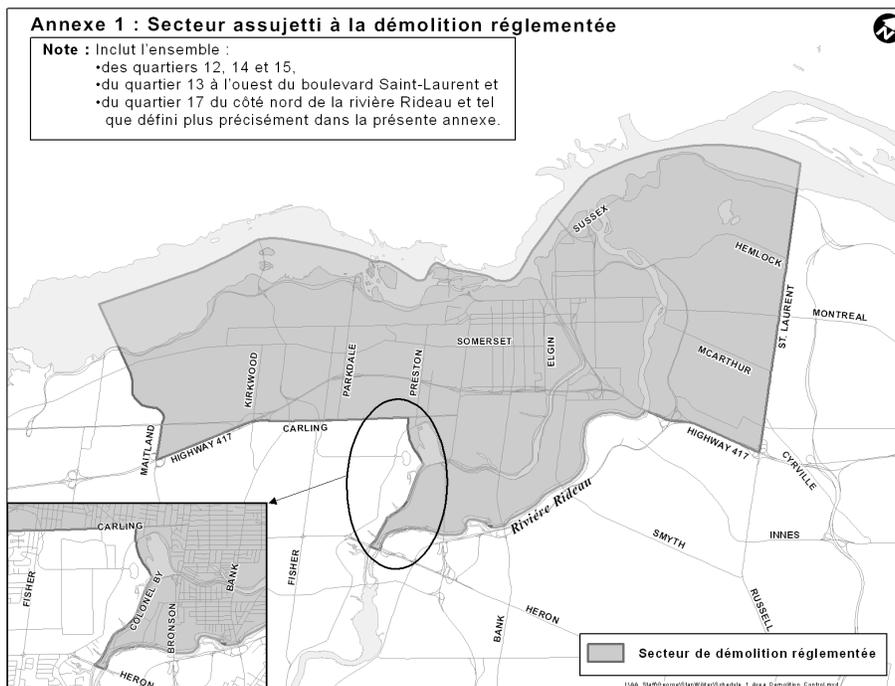
**Pour la démolition, avez-vous besoin d'une autorisation de démolition réglementée? Veuillez lire ce qui suit auparavant.**

Pour certaines démolitions, il n'est pas nécessaire de faire de demande de démolition réglementée. Celle-ci est obligatoire si TOUTES les conditions suivantes sont remplies :

- a) Aucun permis de construire un nouveau bâtiment sur le site n'a été délivré.
- b) La démolition proposée entraînera la disparition d'au moins une unité de logement.
- c) Le bâtiment à démolir se trouve dans une zone à démolition réglementée, telle que définie dans [l'annexe 1 du Règlement sur les démolitions no 2012-377](#) ci-dessous.

Si au moins une des conditions ci-dessus n'est pas remplie, les Services du Code du bâtiment de la Ville d'Ottawa peuvent directement délivrer un permis visant la réglementation des démolitions.

**Remarque :** dans tous les cas, si le bâtiment à démolir est désigné en vertu des parties **IV** ou **V** de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, une demande distincte doit être déposée aux Services du patrimoine de la Ville d'Ottawa, en vertu de cette loi.



## Section 1 : Renseignements généraux

*\* champ obligatoire*

**\*Adresse ou emplacement du site :**

Avez-vous consulté au préalable un membre du personnel de la Ville?  Oui  Non

Si **oui**, veuillez indiquer la date de la consultation préalable (aaaa-mm-dd):

**(Nota :** Les requérants sont encouragés à communiquer avec le planification, des biens immobiliers et du développement économique afin de discuter des détails de la proposition avant de présenter une demande d'aménagement.)

**Veuillez inscrire les numéros de toutes demandes d'aménagement approuvées ou concurrentes.**

Numéros :

**Renseignements sur le requérant/agent :**

Nom de l'entreprise :

Personne-ressource :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

**Renseignements sur le propriétaire enregistré :**  Voir ci-dessus

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

## Renseignements sur la propriété

Description officielle:

En ce moment, quel usage fait-on du terrain?

Des contaminants pourraient-ils être présents sur le terrain?

## Détails de la proposition

Décrire brièvement les immeubles dont la démolition est projetée et leur(s) utilisation(s) actuelle(s).

Y aura-t-il une perte d'utilisations résidentielles du fait de cette proposition?  Oui  Non  Je ne sais pas

Si **oui**, préciser combien de logements seront perdus et le nombre de chambres à coucher dans chacun d'entre eux.

### Renseignements sur la démolition

Quelle est la [superficie brute de plancher](#) de tous les immeubles qui seront démolis?  m<sup>2</sup>

Certains immeubles du terrain seront-ils conservés?  Oui  Non

Si **oui**, veuillez expliquer pourquoi.

Certains des immeubles à démolir sont-ils désignés en vertu de la partie IV de la [Loi sur le patrimoine de l'Ontario](#)?

Oui  Non  Je ne sais pas

Les immeubles à démolir se trouvent-ils dans une zone désignés en vertu de la partie V de la [Loi sur le patrimoine de l'Ontario](#)?

Oui  Non  Je ne sais pas

Veuillez expliquer l'objet de la démolition proposée.

Veuillez expliquer pourquoi le ou les immeubles existants ne seront pas rénovés et remis en service.

## Avis public

Avez-vous communiqué avec votre conseiller municipal de quartier pour lui expliquer cette proposition?  Oui  Non

Avez-vous communiqué avec les représentants de groupes communautaires inscrits pour leur expliquer ce projet?  Oui  Non

Si **oui**, donner le nom du ou des organismes communautaires inscrits :

## Section 2 : Types de demande et droits

**Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter sur le site Web de la Ville la page**

**Autorisation de démolition réglementée.**

**Les droits doivent être acquittés en entier au moment de la demande.**

**Droits d'aménagement**

Les droits relatifs au Comité de dérogation, à l'offices de protection de la nature ainsi qu'aux examens de conception technique et d'inspection ne sont pas visés par cette exonération.

## Section 3 : Exigences de présentation

### Plans normalisés (exigences obligatoires pour chaque demande)

- **Plan d'arpentage**

### Plans et études pouvant être exigés (au moment de la présentation ou avant l'approbation finale)

- Plan conceptuel indiquant les utilisations du sol et l'aménagement paysager
- Rapport sur l'état des immeubles
- Relevé des substances désignées

#### Exigences techniques

- Les plans devront être présentés sur des feuilles de format A1 standard (594 mm x 841 mm) ou Arche D (609.6 mm x 914.4 mm), dimensionné en unités métriques et être basés sur une échelle métrique appropriée (1:200, 1:250, 1:300, 1:400 ou 1:500).
- Les copies électroniques de toutes les études exigées et du plan conceptuel montrant les utilisations du sol proposées doivent être fournies en format Adobe (.pdf) et accompagner votre demande. Tous les documents présentés sous format PDF devront être déverrouillés, aplatis et ne pas être sauvegardés en tant que dossier.
- Les noms des documents électroniques devraient être les mêmes que ceux des études/plans contenus dans la Section 3 de ce formulaire. Ces documents seront mis à la disposition du public par l'entremise de l'outil de recherche de demandes d'aménagement de la ville.

#### Exigences juridiques

- Les demandes d'autorisation de démolition réglementée sont assujetties au processus d'avis public de la Ville.

#### Exigences financières

- Dans le cadre du processus d'avis public de la Ville, de grandes enseignes décrivant le projet seront installées sur la propriété visée par la demande. Les frais pour ce service sont inclus dans le coût de la demande (1 023,78 \$). Toute affiche supplémentaire nécessaire sera facturée au requérant au coût de 510,76 \$ l'unité. par enseigne.
- Avant de procéder à la démolition, le requérant doit demander et obtenir un permis de démolitions auprès des Service du Code du bâtiment de la Ville d'Ottawa.

## Section 4 : Attestations

### Affidavit ou déclaration sous serment attestant l'exactitude des renseignements

Je,  de la ville de  déclare solennellement que tous les

renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques et je fais la présente déclaration solennelle la croyant vraie en conscience et sachant qu'elle a même force et même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

#### Déclaré sous serment (ou affirmé solennellement) devant moi

à

ce  jour de , .

\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

\_\_\_\_\_  
(Nom, en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Nom, en caractères d'imprimerie)